

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS46

présenté par

Mme Anthoine, M. Neuder, Mme Valentin, Mme Corneloup et M. Viry

ARTICLE 2

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« Le taux » sont remplacés par les mots : « Les taux » »

les mots :

« et au premier alinéa de l'article L. 621-2 » sont supprimés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

L'article L. 621-3 du code de la sécurité sociale que le présent alinéa modifie, évoque le premier alinéa de l'article L. 621-2 qui est supprimé par l'alinéa 13 de l'article 2 du projet de loi que nous étudions.

Cet amendement vise ainsi à tenir compte de cette suppression.